

Fiche AMI pour le Comité pour la Science ouverte

Annexe 2 – Collège

Données de la Recherche

Contexte

Dans le prolongement de la loi pour une république numérique qui incite les établissements publics à rendre leurs données ouvertes par défaut et réutilisables gratuitement, le gouvernement français vient récemment d'inscrire son action en faveur du partage des données scientifiques dans 2 mouvements internationaux :

- En rejoignant l'initiative GO FAIR comme membre fondateur¹
- En s'engageant pour construire un écosystème de la science ouverte dans le cadre du plan d'action "gouvernement ouvert" 2018-2020²

Au-delà de ces initiatives politiques, rendre les données scientifiques³ F.A.I.R⁴. (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable), suppose une appropriation des enjeux par les établissements et l'identification d'actions et de moyens pour que les chercheurs et les collectifs de soutien à la recherche se saisissent des opportunités d'une "data-driven" science.

Le besoin d'actions concerne la politique des établissements, le développement d'infrastructures de services technologiques pour la gestion, le partage et l'analyse des données, la formation des chercheurs ou des personnels des métiers de l'informatique, de l'IST ..., un changement de culture lié aux pratiques de partage, de collaboration, mais aussi de valorisation des résultats de la recherche (open innovation). Il peut aussi impliquer une mutualisation ou a minima une approche concertée.

Positionnement du Collège « Données de la Recherche »

On identifie au moins deux "espaces" de travail sur les problématiques liées aux données : le groupe de travail "Infranum" piloté par le MESRI/DGRI/SSRI) et le futur projet "RDA France" porté par le CNRS.

Le collège « Données de la Recherche » du CoSO doit définir son périmètre d'action et sa composition en regard de ces 2 groupes. Au moins deux approches sont possibles :

- Englobante : les animateurs de ces 2 dispositifs sont membres du collège et ce dernier permet la coordination globale des actions

¹ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid124728/science-ouverte-la-france-rejoint-go-fair-en-tant-que-co-fondatrice.html>

² <https://gouvernement-ouvert.etalab.gouv.fr/pgo-concertation/topic/5a1bfc1b498edd6b29cb10d4>

³ "Données " à prendre au sens large : raw data, codes, workflows

⁴ <http://dx.doi.org/10.1038/sdata.2016.18>

- Complémentaire : le collège “données” se positionne en complémentarité des deux autres, ce qui suppose une instance de coordination à un autre niveau

Certaines Alliances (Aviesan, Allenvi, ...) peuvent également travailler sur les problématiques liées aux données.

Rôle, production

- Faire naître des actions à partir des enjeux identifiés par les communautés de recherche ou les spécialistes, portés par les membres du collège ou issus de veilles diverses.
- Construire ou faire construire des actions en application des orientations/décisions politiques relayées par le CoSO.
- Coordonner les activités des divers groupes. Procéder au suivi des groupes projets qui relèvent du Collège.
- Rapporter au CoSO.

Thèmes de travail possibles

- Politique des établissements pour l’ouverture des données, lien avec la valorisation économique (open science et innovation)
- Développement et implémentation des services technologiques
- Evolution des infrastructures de stockage et de calcul
- Communication : success stories, datathon, guide juridique...
- Formations des chercheurs et des personnels des fonctions d’appui ou de soutien
- Articulation des initiatives européennes ou internationales et des actions françaises
- Analyse d’Impact de la directive GDPR <https://www.eugdpr.org/>
- Données et intégrité scientifique
- Mise en œuvre des actions OGP

Première action : cadrage du positionnement par rapport à RDA France et au GT infranum, identifier et établir un lien avec les groupes de travail « données » des Alliances de recherche